

VERIFICATION DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES

Evaluer et maîtriser le risque électrique

VOS ENJEUX



Les **défaillances des installations électriques** peuvent être une source d'accidents ou de départs d'incendie liés à des échauffements, des surtensions ou à des décharges électriques.

Pour prévenir ces risques, la réglementation impose aux établissements employant du personnel et accueillant du public, de faire vérifier leurs installations électriques par un organisme accrédité.

RAPPEL DES EXIGENCES REGLEMENTAIRES

- Etablissements soumis au code du travail* et ERP du 1^{er} groupe** : Les installations électriques doivent être vérifiées tous les ans.
- IGH*** : Les installations électriques et l'éclairage des parties communes doivent être vérifiés tous les ans.

NOTRE OFFRE

Organisme accrédité par le COFRAC ⁽¹⁾ et autorisé par le CNPP, **Bureau Veritas réalise les vérifications réglementaires suivantes sur tous types d'installations :**

- ✓ Vérification **initiale** des installations en cas de mise ou de remise en service d'une installation.
- ✓ Vérifications **périodiques** annuelles des installations électriques dans les établissements soumis au code du travail, dans les établissements recevant du public, dans les immeubles de grande hauteur,...
- ✓ Vérification **périodique Q18** avec établissement du compte-rendu selon le référentiel APSAD D18 pour répondre à une demande de votre assureur

* articles R.4226-14, R.4226-16 et R.4226-21 du Code du Travail et l'arrêté du 26 décembre 2011 / ** : article EL 19 de l'arrêté du 24 septembre 2009 / *** : l'article GH4 de l'arrêté du 30 décembre 2011

⁽¹⁾ Bureau Veritas Exploitation est accrédité par le Comité français d'accréditation (Accréditation Cofrac Inspection, N°3-1335, liste des implantations et portée disponibles sur www.cofrac.fr



POURQUOI CHOISIR BUREAU VERITAS AVEC L'UGAP ?

- Un nombre important de prestations disponibles : plus de 40 contrôles et diagnostics réglementaires accessibles
- Des prix attractifs pour optimiser le coût de vos vérifications réglementaires
- Un accès rapide et simple : pas de convention, un bon de commande annuel à valider sur ugap.fr
- Une qualification systématique de vos besoins par des conseillers Bureau Veritas

BUREAU VERITAS, UN PARTENAIRE DE CONFIANCE

Expertise technique et réglementaire

L'expertise de Bureau Veritas couvre un très large éventail de domaines techniques. Vous bénéficiez ainsi d'un partenaire unique capable de réaliser et de suivre l'ensemble de vos vérifications périodiques et obligations réglementaires.

Des outils dédiés

Bureau Veritas **dématérialise** ses rapports et vous offre des **rapports synthétiques, simples à lire** et consultables dès l'issue de la vérification.

Avec notre application **BV Link**, suivez le déroulement de nos interventions, accédez à tous vos rapports en ligne, visualisez en un clic vos observations et gérez facilement vos actions correctives.

PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES

Bureau Veritas Exploitation vous propose un contrôle des installations électriques par thermographie infrarouge, une vérification de la protection des installations électriques contre les effets de la foudre ainsi que des vérifications périodiques (ascenseurs, systèmes de sécurité incendie, équipements sous pression, appareils de levage, machines dangereuses, aires de jeux, équipements sportifs...).